

ANNEXE IV - LE REFUS DU PR. BELPOMME D'INFORMER LA REPRÉSENTATION NATIONALE

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Professeur Dominique BELPOMME
ARTAC
57/59 rue de la Convention
75015 PARIS



Paris, le 3 février 2009

Ref : 02009.26

Monsieur le Professeur,

Nous avons été chargés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) de mener une étude sur l'impact de l'utilisation de la chlordécone et des pesticides aux Antilles.

Compte tenu de la part que vous avez prise à la révélation des problèmes liés à l'usage des pesticides aux Antilles, nous vous confirmons qu'il serait utile pour la poursuite de notre étude de pouvoir vous entendre à l'occasion d'une audition de caractère purement technique.

Un refus de votre part d'apporter à la représentation nationale des éléments à votre disposition sur cette affaire ne nous semblerait pas conforme aux relations de confiance que l'OPECST entretient avec l'ensemble de la communauté scientifique de notre pays, non plus qu'avec les règles d'une démocratie apaisée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de notre considération distinguée.

M. Jean-Yves LE DEAUT
Député de Meurthe-et-Moselle

Catherine PROCACCIA
Sénateur du Val-de-Marne

OFFICE
PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION
DES CHOIX
SCIENTIFIQUES
ET
TECHNOLOGIQUES

LES
RAPPORTEURS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



OFFICE
PARLEMENTAIRE
D'ÉVALUATION
DES CHOIX
SCIENTIFIQUES
ET
TECHNOLOGIQUES

LES
RAPPORTEURS

Professeur Dominique BÉL POMME
ARTAC
57/59 rue de la Convention
75015 PARIS

Paris, le 19 mars 2009

Réf. : 02009.55

Monsieur le Professeur,

Par une lettre du 3 février dernier, nous vous informions de notre désir de vous entendre en audition, dans le cadre de la mission que nous menons sur l'impact de l'utilisation de la chlordécone et des pesticides aux Antilles.

Nous n'avons pas reçu de réponse à cette lettre, ce dont nous nous étonnons.

Aussi souhaiterions-nous que vous puissiez nous confirmer par écrit votre refus d'apporter à la représentation nationale les informations en votre possession.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de notre considération distinguée.

M. Jean-Yves LE DÉAUT
Député de Meurthe-et-Moselle

Catherine PROCACCIA
Sénateur du Val-de-Marne



Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse

A.R.T.A.C.

57-59, rue de la Convention, 75 015 PARIS - Tél. : 01.45.78.53.53 / Fax. : 01.45.78.53.50 - artac.cerc@gmail.com
Site : www.artac.info

Mme Catherine PROCACCIA
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Copie : M. Jean-Yves LE DEAUT

PJ : Document remis le 7 novembre 2007 à la Commission des Affaires Economiques
Article de M. CABIDOCHÉ

PARIS, le 30 mars 2009

Madame la Sénatrice,

Ayant déjà été auditionné à deux reprises par la Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire de l'Assemblée Nationale une première fois le 2 février 2005, puis une seconde fois le 7 novembre 2007 au sujet du problème des pesticides, et plus particulièrement de la chlordécone aux Antilles françaises, la dernière fois en présence de très nombreux journalistes et représentants institutionnels convoqués par l'actuel Président de ladite Commission, M. Patrick OLLIER, nos concitoyens savent que je n'ai jamais refusé d'informer le pouvoir politique lorsque cela s'avérait nécessaire.

Peut-être n'avez-vous pas été informé de la communication que j'avais effectuée lors de l'audition du 7 novembre 2007. Aussi je vous joins le document que j'ai lu lors de cette audition, et qui reflète exactement mon point de vue sur le sujet. Celui-ci n'a pas varié depuis. Je n'ai donc rien à ajouter qui pourrait vous être utile, et cela d'autant plus que nos travaux de recherche ne concernent pas et n'ont jamais concerné spécifiquement la chlordécone.

En revanche, sur ce sujet, peut-être pourriez-vous en savoir plus en auditionnant M. CABIDOCHÉ (INRA) en Guadeloupe – dont je vous joins pour information un dernier

article scientifique – ainsi que les spécialistes d'IFREMER de Nantes qui mesurent le taux de chlordécone dans les organismes marins et l'eau des rivières de Martinique.

Afin de concourir à une « République apaisée », pour reprendre votre expression, sachez que je n'ai aucunement l'intention de m'investir plus en avant dans ce domaine très sensible de l'opinion publique, mais seulement de poursuivre des travaux de recherche essentiels au plan sanitaire en tant que médecin et chercheur, respectant le Serment d'Hippocrate.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'expression de toute ma considération.



Pr. Dominique BÉLPOMME
Cancérologue à l'HEGP, Président de l'ARTAC

★

★ ★

Le refus du Pr. Belpomme d'apporter sa contribution aux travaux de la représentation nationale est doublement surprenant :

- en plus de 20 ans d'existence de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les chercheurs ont toujours apporté leur concours à ses rapporteurs,

- au-delà même, vos rapporteurs n'ont pas trouvé de précédent d'un agent public, rémunéré sur des fonds publics, fût-il professeur hospitalo-universitaire, qui ait refusé d'être entendu par le Parlement.